



PROVINCE DU MANITOBA

PROCLAMATION

MOIS MANITOBAIN DE L'ÉDUCATION FAVORISANT L'INCLUSION Février 2026

- ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba s'est engagé à favoriser l'inclusion de tous les Manitobains;
- ATTENDU QUE le Manitoba appuie tous les élèves dans le développement des connaissances, des compétences et des qualités dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel et connaître *Mino-Pimatisiwin* (le bien-vivre);
- ATTENDU QUE l'inclusion est une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée, appréciée et en sécurité. Une collectivité qui favorise l'inclusion choisit d'évoluer au rythme des besoins changeants de ses membres;
- ATTENDU QU' en reconnaissant et en appuyant ses membres, une collectivité inclusive leur permet de jouer un rôle significatif et d'obtenir un accès égal aux avantages qui leur reviennent en tant que citoyens;
- ATTENDU QU' au Manitoba, on considère l'inclusion comme étant une source d'enrichissement du bien-être de chaque membre de la collectivité et qu'en travaillant ensemble, nous pouvons plus facilement jeter les bases d'un avenir meilleur pour tous;
- ATTENDU QUE la philosophie manitobaine en matière d'inclusion et de programmes d'éducation appropriés permet l'accès équitable aux possibilités éducatives et appuie les efforts visant à enlever les obstacles à l'apprentissage;
- ATTENDU QUE le Manitoba fera en sorte que l'école et la classe forment un environnement d'apprentissage au sein duquel tous les élèves, quels que soient leurs besoins et leurs aptitudes, éprouvent un sentiment d'appartenance et d'accomplissement;
- ATTENDU QUE les élèves ayant des besoins et des habiletés particuliers sont reconnus et célébrés pour leurs accomplissements;
- ATTENDU QUE les écoles, les familles et les collectivités améliorent la vie des élèves au Manitoba grâce à leur engagement en faveur de l'inclusion.

NOUS, Tracy Schmidt, ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance de la province du Manitoba, proclamons par la présente que février 2026 sera le

MOIS MANITOBAIN DE L'ÉDUCATION FAVORISANT L'INCLUSION

au Manitoba et invitons tous les Manitobains à l'observer scrupuleusement pour célébrer les réalisations des enfants et des jeunes ayant des besoins exceptionnels ainsi que les personnes qui les soutiennent.

Original signé par

Tracy Schmidt
Ministre
Éducation et
Apprentissage de la petite enfance